Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MAURITANIE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/MAU/2908 (I)

(NEPAD Ref. 05/35 F)

Volume V de V

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Appui aux filières agricoles porteuses

Janvier 2006

MAURITANIE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: **Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: **Développement durable de l'agriculture de décrue derrière barrages**

Volume III: **Aménagement des axes hydrauliques dans la vallée – PDIAIM**

Volume IV: **Valorisation des productions animales et gestion durable des zones pastorales**

Volume V: **Appui aux filières agricoles porteuses**

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD–PDDAA

Pays: Mauritanie

Secteur d'activité: Agriculture

Titre du projet proposé: **Appui aux filières agricoles porteuses**

Zone du projet: Vallée du fleuve Sénégal (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha)

Durée du projet: 5 ans

Coût total estimé: **15,4 millions de $EU**

Financement envisagé:

Source	***Millions de $EU***	***% du total***
Gouvernement	1,5	10
Institution(s) de financement	13,3	86
Bénéficiaires	0,6	4
Total	***15,4***	***100***

MAURITANIE

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA

« Appui aux filières agricoles porteuses »

Table des matières

Equivalence monétaire iii

Abréviations iii

I. CONTEXTE DU PROJET 1
- **A. Origine du projet** 1
- **B. Généralités** 1

II. ZONE DU PROJET 3

III. JUSTIFICATION 5

IV. OBJECTIFS DU PROJET 5

V. DESCRIPTION DU PROJET 6
- **Composante 1: Appui institutionnel pour le développement des filières** 6
  - ***Activité 1.1: Appui à la structuration de la profession agricole*** *6*
  - ***Activité 1.2: Appui à la CCIAM*** *7*
  - ***Activité 1.3: Appui institutionnel*** *8*
- **Composante 2: Développement des infrastructures publiques et promotion des investissements privés** 9
  - ***Activité 2.1: Développement des infrastructures publiques*** *9*
  - ***Activité 2.2: Promotion des investissements privés*** *9*
- **Composante 3: Gestion et suivi–évaluation du Projet** 10

VI. COÛTS INDICATIFS 11

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES 11

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS 12

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE 12

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE 13

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES 14

XII. RISQUES ET POTENTIELS 15

ANNEXES 17
- **Annexe 1: Carte de la zone du projet** 19
- **Annexe 2: Cadre logique du projet** 21
- **Annexe 3: Activités possibles par filière** 23

Equivalence monétaire
(juillet 2005)

Unité monétaire	=	Ouguiya (UM)
1,00 $EU	=	265 UM
100 UM	=	0,38 $EU

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CCIAM	Chambre de commerce, d'industrie et de l'agriculture de Mauritanie
CIC	Centre d'information commerciale
CIMDET	Centre d'information mauritanien pour le développement économique et technique
CFPR	Centre de formation des producteurs ruraux
CNRADA	Centre national de recherche agronomique et de développement agricole
CNERV	Centre national d'élevage et de recherches vétérinaires
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DPCSE	Direction des politiques du contrôle et suivi–évaluation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAIP	Fonds d'appui aux investissements publics
FOPIP	Fonds pour la promotion des investissements privés
FMI	Fonds monétaire international
GTZ	Coopération technique allemande
IDA	Agence internationale pour le développement
KfW	*Kreditanstalt für Wiederaufbau*
MAED	Ministère des affaires économiques et du développement
MCAT	Ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OSP	Organisation socioprofessionnelle
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PME	Petite et moyenne entreprise
PNIMT	Programme national d'investissement à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. La Mauritanie a entrepris des efforts importants pour améliorer la compétitivité de ses productions agricoles. Pour cela, elle promeut une politique de valorisation/transformation des produits primaires qui constituent l'essentiel de ses productions. Elle cherche aussi à améliorer ses standards de qualité en vue de mieux se positionner sur le marché interne, largement ouvert aux produits extérieurs, mais aussi sur le marché international où sa production agricole ne trouve que peu de débouchés.

I.2. Ce projet de filières agricoles porteuses tire son origine d'une mission d'identification du Centre d'investissement de la FAO en Mauritanie du 2 au 16 décembre 2003, à la demande du Gouvernement et de la Banque africaine de développement (BAD). Proposé comme projet prioritaire dans le *Programme national d'investissement à moyen terme* (PNIMT) validé en atelier[1] par les principaux acteurs du secteur rural, il a été retenu au cours des concertations entre les principaux responsables gouvernementaux concernés et l'équipe technique nationale du PDDAA. Il peut s'insérer dans le cadre du Programme d'investissements publics (PIP) de 2005–2008 dans la mesure où il suscite déjà l'intérêt de quelques bailleurs de fonds, notamment la BAD et la Banque mondiale (BM).

I.3. Le projet vise à améliorer la valorisation des produits et leur mise en marché selon des standards de qualité capables de concurrencer les produits régionaux et internationaux. Il est complémentaire des projets déjà existants qui, presque tous, s'attachent à améliorer la production et la productivité mais n'abordent que rarement les aspects de transformation/commercialisation des produits, de satisfaction des normes d'hygiène et de qualité, de recherche de marchés cibles, etc.

B. Généralités

I.4. La Stratégie agroalimentaire de la Mauritanie (2001) a posé les jalons d'un développement des filières porteuses à l'horizon 2015. En 2002, grâce à l'appui des agences du cadre intégré d'assistance technique liées au commerce (Banque mondiale, Centre de commerce international, CNUCED, FMI, OMC et PNUD), la Mauritanie a élaboré, dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), un plan d'action prioritaire visant l'amélioration de la compétitivité de l'économie et son intégration au commerce mondial. Dans le cadre de cette stratégie, plusieurs filières porteuses ont été identifiées, parmi lesquelles:

- ***Les filières animales.*** Le cheptel constitue une richesse importante de la Mauritanie. Malgré des conditions difficiles et une vulnérabilité notable des productions animales en raison des sécheresses répétitives, l'élevage reste l'activité agricole la plus importante. Avec un cheptel d'environ 13 millions de têtes, la Mauritanie dispose d'un stock animal qui contribue pour environ 14 à 16% au PIB. Le déclin du nomadisme, la sédentarisation poussée des populations et l'urbanisation accélérée a contribué à créer de nouveaux débouchés pour les produits animaux. C'est ainsi que deux filières ont connu un début de développement et notamment les filières viandes rouges et lait:

  – *La filière viande rouge* s'est développée à travers la construction de l'abattoir central de Nouakchott. Il traite environ 36 tonnes de viande de gros ruminants par jour pour les besoins de l'agglomération. Cependant de nombreuses contraintes limitent le bon fonctionnement de cet abattoir (règles d'hygiène, transport, chaîne de froid,

[1] Atelier de validation du PNIMT, du 18–19 mai 2004 à l'Hôtel Monotel Dar El Barka, Nouakchott.

insuffisante valorisation des sous produits, etc.) et ne lui permettent pas de jouer un rôle significatif dans la valorisation des viandes rouges. Les perspectives d'exportation de la viande en morceaux de premier choix ou de carcasses congelées vers des niches de marché existent, mais restent conditionnées par l'amélioration de l'état sanitaire des élevages et du contrôle sanitaire ainsi que par des progrès en matière de compétitivité économique.

– *La filière lait* a connu par contre une évolution favorable grâce aux investissements privés qui ont permis la création d'un pôle laitier dans le Trarza. Ce pôle en voie d'expansion grâce aux investissements nouveaux consentis en particulier dans la production d'aliments du bétail pour les besoins du troupeau affilié et, à l'installation d'une chaîne UHT qui permet actuellement d'assurer une substitution partielle au lait d'importation. Il est à noter que 95% de la production laitière est actuellement autoconsommée et que les importations en lait sont de 49 000 tonnes (dont 37 000 en poudre). Les perspectives pour 2015 prévoient un développement de la filière permettant une diminution sensible des importations malgré une augmentation attendue de la consommation qui passerait de 420 000 à 740 000 tonnes. Le développement de cette filière reste conditionné à l'amont par l'amélioration des élevages et de la productivité des troupeaux et à l'aval, par l'amélioration des conditions de collecte, le développement de la chaîne de ramassage/stockage à froid et, la mise en place d'une politique incitatrice pour l'investissement privé.

- ***La filière cuirs et peaux***, bien qu'offrant des possibilités importantes, demeure encore embryonnaire. La mise en service de l'abattoir de Nouakchott et son extension prévue pour l'abattage des petits ruminants, l'organisation du dispositif de collecte des peaux et de leur traitement, permettrait de développer l'exportation de ces sous produits, à l'heure actuelle nettement sous valorisés. Il restera à mettre en place une politique d'amélioration de la qualité des peaux au niveau des élevages et de l'abattage, d'élargissement du circuit de collecte et d'investissement dans les unités de traitement.

- ***La filière viande blanche*** se met en place bien qu'elle rencontre de nombreux freins à son plein développement du fait de la forte dépendance de l'aviculture intensive des importations d'intrants (aliments, poussins, médicaments) et de la faible productivité de l'élevage traditionnel qui joue malgré tout un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages. Tout en renforçant l'aviculture traditionnelle, il serait possible de développer davantage cette filière en organisation et en appuyant le développement de l'aviculture semi–intensive à la condition d'améliorer les conditions de production d'intrants (aliment en particulier) et de commercialisation (amélioration des conditions d'abattage, création de marchés de commercialisation).

- ***Les filières agricoles et sylvicoles:***

  – *La gomme arabique:* Le gommier, *Acacia senegal*, était une ressource importante pour la Mauritanie mais sa production et son exportation ont fortement diminué suite aux sévères sécheresses des années 70. La superficie des gommeraies est estimée actuellement à 40 000 ha. Les techniques à appliquer pour une meilleure productivité sont donc connues et il suffirait de les promouvoir et de donner les moyens d'étendre les gommeraies dans les régions favorables à leur expansion. Le marché mondial de la gomme arabique est attractif car la demande de gomme est beaucoup plus élevée que l'offre qui se situe autour de 50 000 tonnes et qui passerait à 90 000 tonnes dans les années à venir.

– *Le créneau produits maraîchers*: Le développement agricole dans la vallée du fleuve a induit l'amorce d'un développement prometteur en fruits et légumes de contre–saison dont les débouchés seraient assurés à l'exportation. Le développement du tourisme et le changement progressif du modèle de consommation des populations urbaines offrent également des débouchés importants sur le marché national. Les efforts à porter sur cette filière se situent au niveau du développement des capacités de conditionnement et de distribution, ainsi qu'en matière de développement des capacités d'exportation au niveau du port de Nouakchott et de son aéroport. Les projets de développement en cours dans la vallée (en particulier le PDIAIM) apportent le soutien nécessaire aux producteurs pour la diversification des productions agricoles considérées et l'amélioration de la productivité et de la qualité.

- ***Les filières agro–industrielles:*** Le soutien aux filières animales pourrait s'appuyer sur la consolidation et l'extension des capacités de l'usine d'aliments du bétail créée par les Grands Moulins de Mauritanie qui a joué un rôle essentiel dans la sécurisation des élevages lors des périodes de crise et qui compte développer ses capacités pour contribuer à l'amélioration de la production laitière. La valorisation des sous–produits de la pêche et des sous–produits de trituration des céréales et des oléagineux implantés dans la région peut contribuer à dynamiser de manière non négligeable le secteur de l'élevage laitier et avicole.

II. ZONE DU PROJET

II.1. Le projet proposé se situe au niveau de la vallée du fleuve Sénégal et couvre les wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha. Dans cette zone, les sites seront sélectionnés au moment de la formulation du projet en tenant compte de facteurs pertinents tels que l'incidence de la pauvreté, l'intérêt des populations pour le projet, la quantité de production, le potentiel d'expansion de production, l'existence d'autres projets à vocation similaire et/ou complémentaire, etc.

II.2. Les conditions agroécologiques de cette zone présentent les caractères d'un milieu moins hostile que dans le reste du pays se distinguant par un climat sec et chaud et des températures variant dans la fourchette de 20 à 44°C, selon les saisons. Les vents à dominante nord–est, sont fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. Comme dans le reste du pays, la saison des pluies est hétérogène au plan spatio–temporel. Elle s'étend sur une période de trois à quatre mois (de juin à septembre) et à l'exception du Guidimakha où les conditions pluviométriques sont meilleures (500 mm ou plus par an), la quasi–totalité de la zone reçoit 200 à 300 mm/an. C'est la zone géographique où les cultures irriguées sont les mieux pratiquées dans le pays. Son potentiel irrigable est estimé à 135 000 ha. A ce jour, la surface brute aménagée est d'environ 42 180 ha pour une superficie nette de 37 718 ha en maîtrise totale d'eau, mais moins de 20 000 ha sont mis en culture chaque année. Elle offre des potentialités d'investissement, parmi lesquelles le maraîchage de contre–saison, l'embouche des petits ruminants, le petit commerce, le stockage des céréales entre récolte et période de soudure, l'artisanat traditionnel et moderne, l'élevage, la pêche continentale, entre autres. Souvent, ces investissements ne peuvent être réalisés qu'avec un financement extérieur, dans la mesure où l'offre est assez limitée.

II.3. Les rendements des cultures sont bas et le bilan alimentaire est globalement déficitaire. Comme dans le reste du pays, cette zone a également souffert de plusieurs années consécutives de sécheresse qui ont drastiquement réduit les rendements et conduit à une érosion accélérée des sols et une réduction du couvert végétal, en particulier ligneux.

II.4. Les effectifs du cheptel sont assez nombreux avec un élevage de type sédentaire et parfois semi–transhumant. Les animaux sont souvent affectés par la sécheresse, mais arrivent à se reconstituer dès que leurs conditions alimentaires s'améliorent. Les maladies animales les plus répandues sont le charbon et la peste bovine, chez les bovins; la pasteurellose et la variole, chez les moutons et chèvres. Les ressources en fourrage (y compris les résidus de céréales) sont limitées. Il existe des pâturages abondants en année de bonne pluviométrie mais ceux–ci sont fréquemment surpâturés et dégradés en saison sèche et/ou en année de faible pluviométrie. Dans certaines parties de la zone (Trarza en particulier) où la commercialisation du lait est fréquente, les animaux sont mieux nourris. Les techniciens et les cliniques vétérinaires dans la zone sont insuffisants aussi bien en quantité qu'en qualité.

II.5. Les services de santé sont assez limités. La plupart des postes et unités de santé de base ne sont pas en état de fonctionner normalement. On observe un déficit fréquent de médicaments et d'équipements médicaux. Les maladies les plus communes sont le paludisme, les maladies parasitaires internes et autres maladies d'origine hydrique. Les mauvaises conditions de transport et d'enclavement aggravent les conditions de vie des populations. Le réseau routier est en grande partie défectueux et ne peut souvent être utilisé qu'en saison sèche. Il n'est accessible pendant une grande partie de l'année que par des véhicules tous terrains.

II.6. La zone du projet est fortement peuplée, puisque les quatre wilayas concernées concentraient, au RGPH de 2000, 928 508 habitants soit plus d'un tiers de la population du pays. Sa densité est très forte et évolue dans une fourchette de 20 à 40 habitants/km^2.

II.7. Cette zone géographique n'est pas évidemment la zone rurale la plus pauvre du pays mais la pauvreté y est cependant largement présente, avec un taux d'incidence de la pauvreté de 60%, très largement supérieur à l'incidence nationale. C'est pourquoi l'impact de l'agriculture irriguée et du futur projet dans la stratégie de lutte contre la pauvreté est crucial du fait de l'importance des populations concernées, des emplois générés et de la valeur ajoutée distribuée en milieu rural (pour la seule riziculture, elle a été estimée en 1997/98 par l'étude de la filière riz à 1,3 milliard d'UM). Ce secteur constitue donc un levier capital pour la stabilisation des populations rurales et l'amélioration de leur niveau de vie. Les stratégies de survie habituellement adoptées par les producteurs (emploi hors saison agricole, migrations saisonnières et petit commerce), sont fréquentes dans cette zone.

II.8. La zone de la vallée du fleuve a reçu des investissements substantiels pour l'aménagement des terres, des systèmes de production et de l'irrigation dans les dernières décennies pour augmenter la production de céréales, notamment du riz. En dehors des entreprises agricoles à vocation commerciale, la taille des exploitations est souvent très petite et ne suffit pas pour assurer un revenu correct aux ménages[2]. Par manque d'institutions financières de proximité, accessibles la plupart de l'année, les ménages ne peuvent pas se constituer des réserves financières sous forme de dépôts bancaires. Le crédit agricole en place ne finance que le riz, et les banques commerciales ne sont pas du tout accessibles aux petits exploitants.

[2] Sur près de 140 000 exploitations agricoles recensées en 1998, plus des 90% n'atteignent pas 5 ha et 60% ont une surface inférieure à 1 ha.

III. JUSTIFICATION

III.1. Le secteur agricole de la Mauritanie est en mutation. Les efforts du pays étaient jusqu'ici axés sur le développement de l'élevage extensif et de l'agriculture irriguée, essentiellement dans une perspective de subsistance et de sécurité alimentaire. Cependant, les résultats d'actions conduites au cours des dernières années, par le secteur privé et le secteur public, indiquent que le pays recèle d'importantes potentialités de diversification, tant du point de vue du marché local que de celui d'exportation. Ces opportunités, bien exploitées, peuvent donner naissance à une activité agricole à vocation commerciale, génératrice de ressources monétaires directes et créatrice d'emplois, en zone rurale et urbaine.

III.2. Le Projet peut être un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture mauritanienne et pour son insertion à l'économie mondiale en s'articulant judicieusement avec les initiatives existantes promues par l'Etat et la Coopération internationale. Dans cette perspective, la Mauritanie a élaboré un plan d'action s'articulant autour de quatre composantes: (i) les politiques d'amélioration de la compétitivité; (ii) la facilitation du commerce; (iii) le soutien institutionnel au développement du commerce; et (iv) l'appui aux politiques de développement des secteurs d'exportation. La mise en œuvre du Projet proposé favorisera la réalisation effective de ce plan d'action et donnera à la stratégie agroalimentaire du pays la dynamique recherchée. Il s'inscrit donc pleinement dans la stratégie du Gouvernement en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L'objectif du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement rural et à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Mauritanie en développant les filières agricoles porteuses de manière équitable et en préservant l'environnement et les ressources naturelles.

IV.2. Plus spécifiquement, l'objectif immédiat est de développer les filières agricoles porteuses en favorisant leur organisation interprofessionnelle et en valorisant les produits en vue d'approvisionner les marchés nationaux en expansion et les marchés régionaux et internationaux.

IV.3. En effet, l'analyse du secteur agricole et alimentaire de la Mauritanie montre que les produits agricoles sont, de manière très générale, peu valorisés du fait de la faiblesse de leur transformation et que le pays dispose d'un potentiel de production de produits primaires mais il n'a pas développé de capacités agro–industrielles qui permettraient de garder sur le territoire national une plus grande partie de la valeur ajoutée que l'on pourrait en tirer. Très peu de projets ont tenté d'inverser la tendance, presque tous ciblés sur l'amélioration des conditions de la production primaire plutôt que sur la transformation. Cette valorisation des produits mauritaniens doit s'accompagner impérativement d'une amélioration de leur qualité pour répondre à des normes minimales exigibles sur les marchés urbains nationaux et plus encore pour répondre aux normes internationales. En améliorant la qualité et en tirant partie de l'originalité de ses produits (lait et fromage de chamelle, peaux de chameaux, gomme arabique, etc.) grâce à des labels, le projet vise à aider les produits mauritaniens à devenir plus rémunérateurs. Cela exige des investissements tout au long des filières pour que la qualité obtenue au niveau du producteur soit meilleure et pour que cette qualité soit conservée jusqu'au consommateur.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet comprend trois composantes:

Composante 1: Appui institutionnel pour le développement des filières

Composante 2: Développement des infrastructures publiques et promotion des investissements privés

Composante 3: Gestion et suivi évaluation du Projet.

Composante 1: Appui institutionnel pour le développement des filières

V.2. Cette composante devra permettre d'organiser le monde rural par filière à travers un secteur agro–industriel performant afin qu'il participe à la gestion d'une stratégie de développement concertée. Dans ce cadre, le Projet mettra en marche trois activités principales (et les sous–activités qui les composent): (i) Appui à la structuration de la profession agricole; (ii) Appui à la CCIAM; et (iii) Appui à l'administration.

Activité 1.1: Appui à la structuration de la profession agricole

V.3. Un appui en formation et information sera fourni aux OSP par le Projet à travers la CCIAM et/ou d'autres opérateurs sélectionnés en fonction des besoins exprimés par elles et seulement dans des cas soigneusement étudiés, des apports en moyens financiers et humains pourront être fournis par le Projet aux OSP.

V.4. ***Appui à l'organisation et à l'autonomisation financière des OSP agricoles.*** Le Projet appuiera la structuration des OSP de producteurs par filière, en favorisant leur intégration aux niveaux local, régional et national. Pour chaque filière, il s'appuiera sur les OSP déjà existantes pourvu qu'elles soient actives et/ou représentatives de leur base. Il cherchera à créer pour chaque filière une association ou fédération nationale qui regroupe les intérêts des producteurs agricoles de la filière, s'il n'en existe pas déjà.

V.5. La difficulté de cette activité réside dans le fractionnement des organisations paysannes sur la base d'intérêts régionaux, économiques, politiques ou tout simplement du fait de leur histoire et de ce fait dans l'immédiat, le Projet travaillera avec celles qui seront représentées dans la CCIAM et favorisera avec celle–ci une coordination entre les organisations de manière à ce qu'elles participent à la gestion de la filière et du Projet. A partir d'accords de filières, le Projet cherchera à doter les organisations et leurs structures faîtières d'une autonomie financière à partir d'un prélèvement sur la commercialisation des produits.

V.6. ***Appui à l'organisation interprofessionnelle des filières.*** Pour chaque filière, le Projet promouvra la constitution d'une interprofession intégrant les acteurs intéressés à partir d'organisations membres de la CCIAM, avec la participation de celle–ci et sous son égide, car c'est avec l'interprofession que la stratégie de filières sera concertée et suivie. Elle sera représentée en tant que telle au sein de la CCIAM et sera un interlocuteur privilégié de l'Administration pour tout ce qui touche aux appuis et au cadre juridique et légal de sa filière. Le Projet veillera à ce que les producteurs agricoles soient dûment représentés dans l'interprofession. Le financement de l'interprofession devrait être assuré par la CCIAM et par la cotisation de ses membres.

***Activité 1.2:* Appui à la CCIAM**

V.7. L'activité précédente se mène en étroite relation avec la CCIAM et, en partie, sous son égide, mais elle reste sous la maîtrise du Projet. Il s'agira dans ce cadre, d'activité dont la CCIAM est maître d'œuvre.

V.8. ***Appui pour améliorer les services aux adhérents du secteur agro–industriel.*** La CCIAM vient d'être restructurée et couvre désormais l'agriculture. Dans cette situation, il est important que le Projet lui prête un appui pour améliorer ses services au secteur agro–industriel qui regroupe les filières agricoles et leurs divers acteurs. Le premier appui consistera à lui faire mieux connaître ses (nouveaux) adhérents que sont les producteurs agricoles et leurs organisations, ainsi que le secteur agro–industriel dans toute sa diversité, par l'appui à la constitution de bases de données et de répertoire, au fur et à mesure que l'organisation des filières se met en place. Le second appui portera sur l'intégration des interprofessions constituées au sein de la CCIAM et la prestation de services généraux (représentation et défense des intérêts, arbitrages, interface entre secteur privé et pouvoirs publics, etc.) au secteur agro–industriel.

V.9. ***Appui en formation.*** La CCIAM établira, avec l'appui du Projet, un plan de formation du secteur agro–industriel, en particulier des filières porteuses choisies par le Projet. Dans un premier temps, il visera à renforcer les organisations des acteurs de la filière, en particulier les OSP agricoles, en vue d'améliorer leur fonctionnement et les prestations de services à leurs membres. Dans un second temps, il ciblera l'organisation et la gestion de l'entreprise, la commercialisation agricole, le marketing, l'exportation, etc. Cette seconde activité portera aussi sur les normes sanitaires auxquelles sont soumis les différents produits et l'amélioration de la qualité. La formation sera spécifique et adaptée à chaque type d'acteurs de la filière et inclura aussi des échanges d'expériences et des voyages d'études dans ou hors du pays. Elle impliquera aussi les institutions de formation de Mauritanie, en particulier l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles et le Centre de Formation des Producteurs Ruraux (CFPR) afin qu'ils s'insèrent dans le mouvement pour le développement des filières porteuses.

V.10. ***Appui en information.*** L'un des rôles de la CCIAM est de fournir des informations commerciales à ses adhérents, en particulier en utilisant les services du CIMDET. Le Projet appuiera la CCIAM pour qu'il publie son information et celles que fournissent les services publics (DPCSE en particulier), en direction du secteur agro–industriel. En fonction des besoins des acteurs des filières choisies, le Projet financera également la collecte et la diffusion d'informations techniques, économiques, commerciales, financières, légales, etc. Il pourra participer à enrichir les systèmes d'information des marchés existants et pour se faire, il travaillera en étroite collaboration avec la DPCSE (MDRE), le CIMDET et le CIC (en instance d'être mis en place dans le cadre du plan d'action visant le renforcement de la compétitivité de l'économie mauritanienne). Le Projet donnera la priorité aux informations destinées aux producteurs agricoles.

V.11. ***Appui pour l'utilisation de nouvelles technologies.*** Afin de faciliter la diffusion de l'information et la mise en relation entre acteurs (de l'interprofession, partenaires ou clients, etc.), le Projet appuiera l'équipement et la formation dans l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier l'Internet, des organisations les plus importantes des filières. Il appuiera la production de pages web présentant l'offre des filières pour faciliter le e–commerce en vue de l'exportation de produits spécifiques.

V.12. ***Appui pour la promotion de l'offre et la recherche de partenariat extérieur.*** Outre la promotion de l'offre par le biais d'Internet, le Projet facilitera la promotion par des canaux officiels (CIMDET, CIC, services commerciaux des ambassades à l'étranger, etc.) et des moyens de

communication courants ainsi que la recherche de partenariat extérieur en liaison avec les services de coopération installés en Mauritanie par le biais de mise en communication, voyage à des foires, etc.

V.13. ***Appui à la création de PME agro–industrielles.*** Dans le cadre d'accords avec les services publics concernés (ministères du commerce, de l'industrie, etc.) passés avec la CCIAM, le Projet appuiera la création d'entreprises agro–industrielles qui pourraient jouer un rôle clé dans le développement des filières. Ces entreprises seront clairement définies et reconnues par l'interprofession.

V.14. ***Création d'un observatoire des filières agricoles.*** Un des buts importants de l'appui à la CCIAM est d'aboutir, à terme mais assez rapidement, à la création d'un observatoire des filières agricoles qui fonctionnerait sous son égide, avec comme membres les interprofessions agro–industrielles et ayant pour mission d'analyser le développement des filières en vue d'apporter des services à leurs organisations.

V.15. Cet observatoire devrait être créé en alliance avec le PDIAIM phase II, de telle manière qu'il réunisse des appuis concertés et intègre bien l'ensemble des filières agricoles. Une fois créée, la CCIAM lui transférerait les équipements et le savoir–faire acquis avec le Projet, de telle manière que l'observatoire se transforme en organe opératoire de la CCIAM pour tout ce qui concerne le secteur agro–industriel. De cette manière, les activités du Projet seront assumées de manière pérenne.

***Activité 1.3:* Appui institutionnel**

V.16. Il revient à l'Etat d'assumer ses fonctions régaliennes en vue de promouvoir le développement du secteur privé dans le respect de l'intérêt général. L'appui qu'apportera le Projet a pour but de permettre à l'état de jouer ce rôle, et consiste dans les activités suivantes:

V.17. ***Réalisation d'études et formulation concertée de stratégies de filières.*** Le Projet renforcera les capacités de l'Etat dans la formulation de stratégies de filières en facilitant la réalisation d'études (de situations, techniques, de marchés, de faisabilité, etc.) qui seront nécessaires pour leurs mises en œuvre et, ce en collaboration avec la DPCSE/MDRE qui a la charge de l'élaboration de la stratégie de développement rural et avec celle les autres instances gouvernementales concernées. En attendant que la stratégie soit élaborée, le Projet pourra prendre des décisions concernant la filière sur la base des stratégies plus globales existantes du pays et de consultations/concertations avec les organisations des acteurs telles qu'elles se trouvent.

V.18. ***Création d'espaces de concertation entre acteurs pour la formulation et le suivi des stratégies de filières.*** La cogestion des filières par l'interprofession et l'Etat doit se faire dans des espaces de concertation (comités ou commissions paritaires) prévus à cet effet. C'est dans ce cadre que seront analysés les études relevantes, les stratégies de filières et le suivi de ces stratégies à effectuer de manière périodique. De même que les stratégies de filières s'intégreront dans la stratégie de développement rural, le suivi de celles–ci fera partie intégrante du suivi de la stratégie du secteur rural, le tout s'inscrivant dans la stratégie de réduction de la pauvreté et son suivi. Le Projet appuiera donc le MDRE à cette mise en place, sans se substituer à lui pour mener cette concertation qui devra être le fruit d'une volonté politique claire.

V.19. ***Recherche/développement pour la mise au point d'innovations techniques et commerciales pour le développement des filières.*** Dans son rôle d'appui à la recherche et au développement des innovations, les stratégies de l'Etat par filière devront sélectionner de manière précise les thèmes de recherche/développement que le Projet appuiera, en coordination avec d'autres partenaires au

développement. Pour chaque thème sélectionné, un contrat de recherche sera passé avec les organismes les plus performants, tout en cherchant à renforcer le CNERV et le CNRADA, mais la recherche/développement se fera toujours en coopération avec des organismes de l'interprofession. Le Secrétariat d'Etat chargé des technologies nouvelles sera mis à contribution.

V.20. ***Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire incitatif pour l'initiative privée.*** Dans le cadre des stratégies de filières, et conformément aux décisions adoptées à d'autres niveaux (lutte contre la pauvreté, développement rural et industriel, droit des affaires, droit commercial international, etc.), le Projet veillera à ce qu'il soit établi un cadre juridique et réglementaire concerté. Une attention particulière sera donnée à tout ce qui concerne la qualité des produits et les normes sanitaires ainsi que leur contrôle, davantage dans une optique de développement que de répression.

V.21. Un autre volet important sera la promotion des OSP et le statut des interprofessions pour lesquelles les accords de filières pourraient donner lieu à des dispositifs juridiques et réglementaires dans le but de leur accorder une portée plus durable conformément aux besoins des acteurs concernés. La création de labels ou appellations contrôlées, la fiscalité et les droits de douanes pour les intrants et les produits concurrents importés, la protection de l'environnement, etc. sont autant d'aspects importants à aborder par le projet.

Composante 2: Développement des infrastructures publiques et promotion des investissements privés

V.22. Le résultat attendu de cette composante est d'aboutir au développement des infrastructures publiques et à la promotion des investissements privés en concertation avec les interprofessions en vue d'une meilleure allocation des ressources et d'une pérennité des installations mises en place. Pour ce faire, le Projet devra s'atteler à développer les infrastructures publiques et à promouvoir les investissements privés.

Activité 2.1: Développement des infrastructures publiques

V.23. Le Projet appuiera le financement d'infrastructures publiques jugées déterminantes pour l'essor des filières qui auront été sélectionnées dans le cadre des stratégies de filières. Parmi les critères de choix de ces structures figurent les bénéfices directs et indirects qu'elles procureront mais aussi l'implication des bénéficiaires et leur participation physique et financière pour leur entretien, ainsi que l'impact environnemental.

V.24. Pour financer ces infrastructures en association avec l'Etat et les bénéficiaires, le Projet mettra en place un Fonds d'appui aux investissements publics (FAIP), aux décisions duquel seront associés l'Etat et les interprofessions. En fonction des ressources disponibles, les infrastructures à financer seront sélectionnées par la Commission paritaire nationale du Projet après consultation des interprofessions intéressées. Le maître d'ouvrage sera l'administration compétente mais l'interprofession participera au contrôle de l'avancement des travaux. Les ouvrages ne seront livrés qu'après accord écrit des bénéficiaires qui s'engageront à les entretenir régulièrement.

Activité 2.2: Promotion des investissements privés

V.25. Le Projet mettra en place un Fonds de promotion des investissements privés (FOPIP) auquel seront présentés des projets d'associations de producteurs ou d'entrepreneurs privés. Les critères d'éligibilité et de sélection seront précisés par le manuel de procédures du fonds, dont un des

principaux fondements sera la viabilité économique de l'investissement jugée par un organisme que désignera la Commission paritaire, mais aussi l'impact sur la réduction de la pauvreté et le surplus réalisé par les investisseurs. Les décisions seront prises par la Commission paritaire chargée de sélectionner les projets. En fonction des conditions de financement établies par le manuel de procédure, il sera exigé un apport personnel de l'opérateur bénéficiaire. On peut proposer à priori que les investissements éligibles pourraient être cofinancés par le projet sous forme de prêts à concurrence de 50% du montant de l'investissement, le bénéficiaire devant apporter sur ses fonds propres 15%, et les 65% complémentaires pourraient être recherchés par le bénéficiaire soit auprès du système bancaire, soit dans le cadre du partenariat ou d'autres bailleurs. Les ressources du FOPIP couvriraient en outre les coûts de l'étude technique, de l'appui technique initial de l'investissement quand celui–ci est requis (surtout dans le cas des associations de producteurs agricoles) et de la protection de l'environnement. Cette hypothèse de répartition des ressources du FOPIP reste à définir plus précisément dans le cadre des études de faisabilité à réaliser ultérieurement.

Composante 3: Gestion et suivi–évaluation du Projet

V.26. Le résultat attendu de cette composante est « les interprofessions sont renforcées par leur participation aux décisions d'investissement et de gestion du Projet. » Les activités principales pour atteindre ce résultat consisteront en la mise en place: (i) d'une Cellule de coordination renforcée par une assistance technique internationale; (ii) d'un Comité de pilotage; et (iii) d'une Commission paritaire pour la sélection des projets financés par les fonds.

V.27. La Cellule de coordination qui jouit d'une autonomie financière et de gestion sera dirigée par un Coordonnateur, assisté de cadres mis à sa disposition par le MDRE. Le Coordonnateur et son assistant administratif et financier sont sélectionnés par appel d'offres conformément aux règles des bailleurs de fonds. Les charges du personnel de cette cellule seront supportées par les ressources du Projet.

V.28. Le Projet présentant un caractère novateur en Mauritanie et la supervision des bailleurs n'étant pas toujours facile, la Cellule de Coordination doit recevoir l'appui d'une assistance technique internationale de haut niveau. Pour cela, différentes options s'offrent aux décideurs: soit chercher une agence de coopération intéressée à participer au Projet qui apporterait tout ou partie de l'assistance technique ainsi que des fonds supplémentaires, de préférence sur don; soit rechercher l'assistance d'une organisation des Nations Unies comme dans le cas du Projet OASIS, cette assistance étant financée par les fonds du bailleur; soit avec les fonds des bailleurs faire un appel d'offres international pour s'adjoindre l'expertise recherchée.

V.29. Le Comité de pilotage et la Commission paritaire intègrent les interprofessions comme membres actifs et les principaux opérateurs participant au Projet comme observateurs. L'évaluation externe est assurée par la DPCSE du MDRE, conformément à sa mission, avec la participation des interprofessions.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût des composantes du projet est estimé à 14 millions de dollars EU, soit 3 710 millions d'ouguiyas. Les imprévus fixés à 9,1% du budget total des composantes ramèneraient le coût total du projet à 15,40 millions de dollars EU ou 4 081 millions d'ouguiyas. Les coûts de fonctionnement de l'unité de gestion du projet et ceux de l'assistance technique sont maintenus à un niveau raisonnable d'environ 14% du montant total des composantes. Les ressources prévues pour l'assistance technique internationale couvriraient les besoins de 50 mois/homme d'assistance technique permanente et de missions d'appui de courtes durées. Les ressources affectées aux deux fonds d'appui aux investissements ont été fixées à un même niveau, mais les missions d'évaluation réajusteront les besoins de chaque fonds en fonction des projets d'investissement qui pourraient être identifiés.

VI.2. Le Tableau 1 ci–dessous montre la répartition des coûts par composante et par activité.

Tableau 1: Estimation des coûts du projet par composante et par activité

Composante/activité	Coûts		
	en millions de $EU	en millions d'UM	en pourcent du total
1. Appui institutionnel pour le développement des filières	6,05	1 603,25	39,3
• Appui à la structuration de la profession agricole	1,05	278,25	6,8
• Appui à la CCIAM	2,50	662,50	16,2
• Appui à l'administration	2,50	662,50	16,2
2. Développement des infrastructures publiques et promotion des investissements privés	6,00	1 590,00	39,0
• Fonds d'appui aux investissements publics (FAIP)	3,00	795,00	19,5
• Fonds de promotion des investissements privés (FOPIP)	3,00	795,00	19,5
3. Gestion et suivi–évaluation du projet	1,95	516,75	12,7
• Gestion et suivi du Projet	1,20	318,00	7,8
• Assistance technique	0,75	198,75	4,9
Divers et imprévus	1,40	371,00	9,1
Total	15,40	4 081,00	100,0

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. On envisage trois principales sources de financement:

- ***Les bénéficiaires*** sont les investisseurs privés qui seraient intéressés par la réalisation d'unités agro–industrielles éligibles. Il est envisagé à priori que pour tout projet d'investissement privé, il serait demandé au bénéficiaire un apport personnel de 15% du montant de l'investissement prévu. Le Projet apporterait à travers le FOPIP un crédit de 50% et le complément serait à rechercher par le bénéficiaire auprès du système bancaire ou à travers le partenariat. Cette hypothèse serait revue et affinée lors des missions d'évaluation.

- ***Le gouvernement*** participera aux ressources du projet pour l'ensemble des composantes à concurrence de 10% au total. Cette contrepartie sera inscrite aux BCI annuels pendant la durée d'exécution du projet.

- ***Les bailleurs de fonds.*** Ce projet fait partie de ceux identifiés par une mission du Centre d'investissement de la FAO sur la demande de la BAD et du Gouvernement mauritanien.

D'autres bailleurs de fonds intervenant dans le développement du secteur agricole rural tels que la Banque mondiale (IDA), la KfW et la GTZ sont susceptibles d'apporter une contribution financière estimée à 13,5 millions de $EU y compris les imprévus de 9,1%.

Tableau 2: Répartition des coût s de base par source de financement

Composante	Bailleurs		Gouvernement		Bénéficiaires	Coût total	
	Millions de $EU	%	Millions de $EU	%	Millions de $EU	Millions de $EU	Millions de UM
Composante 1	5,85	41,8	0,20	1,4		6,05	1 603
Composante 2	5,10	36,4	0,40	2,9	0,50	6,00	1 590
Composante 3	1,15	8,2	0,80	5,7		1,95	517
Total	12,10	86,4	1,40	10,0	0,50	14,00	3 710

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Le Projet contribuera à la réduction de la pauvreté rurale et urbaine, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la réduction des disparités socioéconomiques et de genre et la préservation de l'environnement. Il est difficile dans l'état actuel des connaissances d'évaluer les bénéfices escomptés du Projet. Une analyse économique et financière du Projet devrait apporter plus de précision sur cet aspect mais on peut cependant estimer que le Projet, de par la prépondérance qu'il accordera aux filières animales, aura une part importante dans la croissance de l'élevage. L'étude FAO–BM IEPC estime que, entre 2000 et 2015, avec amélioration, la valeur ajoutée de l'élevage devrait croître de 38% soit plus de 19 milliards d'UM, la production de viande rouge de 15%, celle de volailles de 130%, celle de lait de 13%, celle des cuirs et peaux de 25%. Le Projet, de par son effet en amont des filières, jouera un rôle important dans cette croissance de l'élevage. Il contribuera aussi à l'augmentation de la valeur ajoutée de l'agro–industrie et du secteur commercial.

VIII.2. Les effets attendus sont: (i) l'augmentation de la production et de la qualité des produits des filières porteuses; (ii) l'organisation interprofessionnelle des filières et gestion participative de leur développement; (iii) l'amélioration de l'approvisionnement national et substitution partielle des importations de produits agricoles; (iv) l'amélioration des exportations agricoles; et (v) l'amélioration de la capacité de l'Etat à promouvoir l'initiative privée.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. La ***Cellule de coordination du Projet*** comprendra: (i) un Coordonnateur (économiste ou agro–économiste); (ii) un assistant administratif et financier (économiste ou comptable); (iii) un spécialiste en organisation (sociologue ou agronome) pour appuyer le développement des OSP agricoles et de l'interprofession; (iv) un spécialiste en technologie agro–alimentaire (ingénieur agro–alimentaire) afin d'appuyer les processus de transformation des produits agricoles et d'amélioration de leur qualité; (v) un spécialiste de la commercialisation de produits agro–alimentaires (agro–économiste) pour promouvoir la mise en marché et l'exportation des produits des filières; (vi) un spécialiste des productions animales (zootechnicien ou vétérinaire) pour appuyer les éleveurs qui sont les principaux producteurs des filières choisies; (vii) un spécialiste en communication rurale (journaliste ou agronome spécialisé en communication) pour appuyer la diffusion de l'information et la présentation du Projet; et; (viii) un spécialiste en suivi–évaluation de projet (économiste ou agroéconomiste).

IX.2. Cette cellule sera appuyée par un Assistant technique international et par des missions internationales de courtes durées, ainsi que par des opérateurs nationaux. Elle travaillera en étroite collaboration avec les structures décentralisées du MDRE pour étendre son influence au niveau national.

IX.3. Le ***Comité national de pilotage*** qui sera mis en place pour guider, orienter et superviser l'exécution du Projet, devra être présidé par le Secrétaire Général du MDRE et composé des membres suivants: le directeur de la DPCSE, le directeur de l'élevage, le directeur de la recherche–formation–vulgarisation, un représentant du MAED, un représentant du MCAT, un représentant de la CCIAM et deux représentants de chaque interprofession (dont chaque fois un représentant des producteurs agricoles). Le représentant de la CCIAM sera considéré comme le vice–président du Comité de pilotage de par l'importance que doit jouer la profession agricole dans la maîtrise d'œuvre du Projet. Le Comité peut faire appel, en cas de besoin, à toute personne dont les compétences seront requises pour l'accomplissement de son mandat. Le Coordonnateur du Projet assurera le Secrétariat et l'Assistant technique international sera membre du comité en qualité de personne ressource sans voix délibérative. Le Comité se réunit deux fois l'an: en début de période pour examiner les résultats de la période antérieure, approuver le programme de travail à venir et à la mi–période pour évaluer l'avancement du programme de travail tracé.

IX.4. La ***Commission paritaire nationale***, chargée d'analyser et sélectionner les projets publics ou privés qui seront financés par le FAIP et le FOPIP, sera présidée par le Directeur de la DPCSE et composée des Directeurs de l'élevage et de l'Agriculture, d'un représentant du MAED, d'un représentant de la CCIAM (qui assurera le rôle de vice–président de la Commission), d'un représentant de chaque interprofession, du Coordonnateur du Projet, de l'Assistant administratif et financier et de l'Assistant technique international. Elle se réunira tous les trois mois ou chaque fois que les besoins s'en feront sentir, en fonction de la réception des projets à financer.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Le projet d'appui au développement des filières porteuses constitue une innovation en matière de projet de développement en Mauritanie. Il y a dans le pays relativement peu d'expériences dans la conception et la mise en œuvre de projets de développement de ce type et ce projet constitue à cet égard une approche pilote à laquelle il faudra donner toutes les chances de succès. Les possibilités d'appui des bailleurs pouvant s'avérer insuffisantes, l'assistance technique internationale de haut niveau constitue une nécessité et devra être mobilisée dès le démarrage du projet. Cette assistance technique sera responsable des missions suivantes:

- appui à la mise en place des organes d'exécution et préparation des dossiers d'acquisition des équipements du projet;
- appui à la structuration des OSP par filières et des interprofessions;
- appui à l'élaboration des stratégies des filières;
- participation à la détermination des mécanismes de mobilisation des fonds d'appui aux investissements (FAIP et FOPIP);
- élaboration des termes de références pour les programmes de recherche/développement et les cahiers des charges pour les opérateurs qui seront engagés comme partenaires du projet;

- appui à l'organisation des bases de données pour la CCIAM et l'organisation de l'observatoire;
- identification des besoins en assistance technique de courte durée et élaboration des termes de référence des missionnaires et évaluation des résultats obtenus;
- appui aux structures du gouvernement pour l'établissement des canevas de suivi évaluation;
- appui à la cellule de coordination du Projet à l'organisation et la planification des activités.

X.2. La durée prévue du projet étant de cinq années, l'assistance technique proposée est de deux types:

- une assistance technique internationale permanente pour une durée de 36 mois sans interruption pendant les trois premières années critiques de lancement du projet (36 mois);
- une assistance technique ponctuelle sous forme de missions de courtes durées pour le traitement de problèmes spécifiques pour une durée totale de 14 mois.

X.3. Il est possible que la durée totale budgétisée pour l'assistance technique (50 mois) s'avère insuffisante. En cas de nécessité, des prolongations pourraient être envisagées sur les ressources de la rubrique des imprévus.

X.4. Vu l'importance de l'apport de l'assistance technique pour la réussite du projet, celle–ci devrait être rigoureusement sélectionnée soit à travers une agence de coopération partenaire, soit à travers l'appel d'offres international. Le choix sera arrêté entre le bailleur et le gouvernement mauritanien lors des missions d'évaluation.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. Les principaux problèmes en suspens sont les suivants:

XI.2. ***Le choix des filières à promouvoir dans le cadre du Projet***. Un large éventail de filières à promouvoir dans le cadre de ce projet a été présenté. Mais, cela pourrait s'avérer difficile au moment de la mise en œuvre du projet dans la mesure où les efforts de la Cellule de coordination pourraient se voir disperser. Même s'il est possible que dans certaines filières peu de choses sont à entreprendre dans les circonstances actuelles ou que certaines d'entre elles recevront ailleurs l'appui qu'elles nécessitent pour développer leurs marchés, il n'en reste pas moins que les principales filières à promouvoir sont les filières horticoles (maraîchage et fruitier) et les filières animales (au sein desquelles celles du lait, de la viande rouge et des cuirs/peaux sont indissociables car issues du même groupe de producteurs et dont la valorisation est souvent conjointe). La filière gomme arabique présente un potentiel à l'exportation mais une meilleure appréciation des facteurs de freinage de son développement est nécessaire pour orienter le choix.

XI.3. ***La réglementation favorable au développement des filières agroalimentaires.*** Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'agroalimentaire, il reste encore à compléter les mécanismes réglementaires incitatifs pour: (i) promouvoir davantage les partenariats techniques, commerciaux et financiers, (ii) favoriser un cadre fiscal et réglementaire avantageux pour

l'exportation, et (iii) améliorer les infrastructures portuaires et aéroportuaires avec des règles de fonctionnement adaptées. La mise en œuvre du projet favorisera l'élaboration de ces mécanismes.

XII. RISQUES ET POTENTIELS

XII.1. La mise en œuvre du Projet devra tenir compte d'une série de risques potentiels, dont les conséquences sur le déroulement et l'impact final de celui–ci devront faire l'objet d'un suivi–évaluation régulier de la part de la cellule de coordination.

XII.2. Ces risques sont notamment les suivants:

- le maintien de la politique de croissance économique et de libéralisation des marchés;
- la détérioration du climat économique et la baisse des opportunités d'investissement;
- les conditions pluviométriques « normales » sans sécheresses ou inondations, et les possibilités d'invasion de criquets, d'oiseaux granivores ou tout autres fléaux menaçant la production agricole au niveau de la zone du projet;
- la coordination du Projet avec les projets ayant des effets en amont des filières, sur la qualité des produits, les possibilités des exportations, etc.;
- la volonté déterminée de l'administration de faciliter l'organisation participative des filières;
- la volonté des acteurs des filières de participer à la gestion interprofessionnelle;
- la coordination efficace entre l'Administration et la CCIAM;
- l'accord entre les institutions pour la mise en place de l'observatoire des filières;
- l'accord entre groupes économiques nationaux pour se concerter à propos des stratégies de filière;
- la mise en place suffisamment rapide des fonds d'appui;
- la diligence de la Commission nationale paritaire de sélection des projets;
- le choix judicieux de l'assistance technique;
- la diligence des bailleurs de fonds dans le décaissement des ressources;
- le versement effectif et régulier des contreparties dans les délais impartis.

ANNEXES

Annexe 1: Carte de la zone du projet

Annexe 2: Cadre logique du projet

Annexe 3: Activités possibles par filière

Annexe 1: Carte de la zone du projet

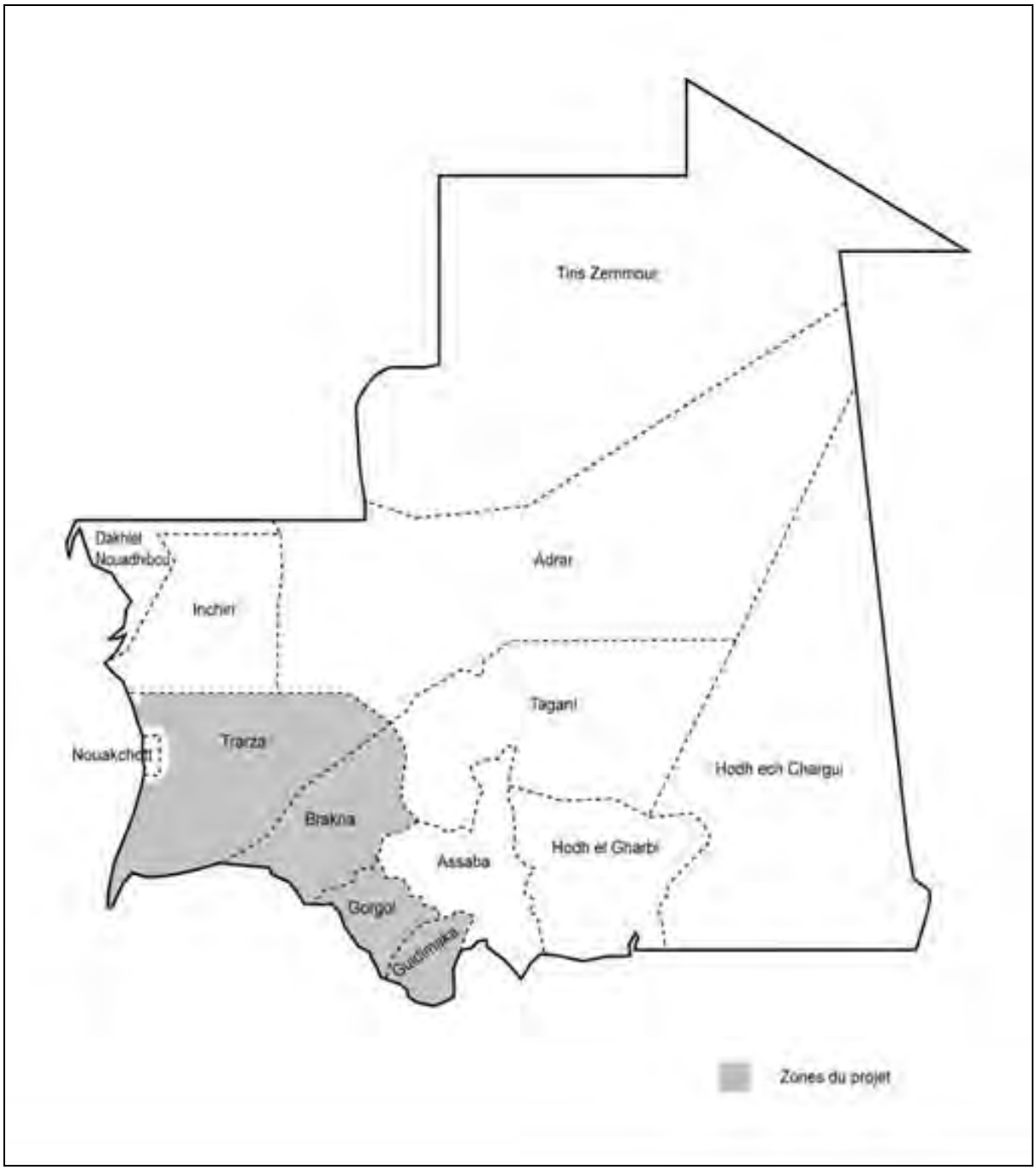

Annexe 2: Cadre logique du projet

Résumé descriptif	Indicateurs clés de performance	Source d'information	Risques/hypothèses
Objectif de développement	Impacts		
Contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement rural et à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Mauritanie en développant les filières agricoles porteuses (production animale, gomme arabique, sylviculture irriguée) de manière équitable et en préservant l'environnement et les ressources naturelles	• Réduction de la pauvreté rurale et urbaine • Amélioration de la sécurité alimentaire • Réduction des disparités socio–économiques et de genre • Préservation de l'environnement	• Suivi–évaluation du CSLP • Suivi–évaluation de la stratégie de développement rural • Enquête finale sur les résultats du Projet	• Maintien de la politique de croissance économique et de libéralisation des marchés • Conditions pluviométriques « normales »
Objectif immédiat	Effets		
Développer les filières agricoles porteuses en favorisant leur organisation interprofessionnelle et en valorisant les produits en vue d'approvisionner les marchés nationaux en expansion et les marchés régionaux et internationaux	• Augmentation de la production et de la qualité des produits des filières porteuses • Organisation interprofessionnelle des filières et gestion participative • Amélioration de l'approvisionnement national et substitution partielle des importations de produits agricoles • Amélioration des exportations agricoles	• Suivi–évaluation de la stratégie de développement rural • Statistiques agricoles et commerciales • Statistiques du commerce extérieur • Rapports d'activité du Projet • Rapports de suivi–évaluation • Enquête finale sur les résultats du Projet	• Coordination du Projet avec les projets ayant des effets sur l'amont des filières, sur la qualité des produits, la facilitation des exportations, etc.
Composante 1: appui pour le développement des filières			
Résultat 1: Le monde rural est organisé par filières et participe à leur gestion à partir d'une stratégie de développement concertée			
1.1 Appui à la structuration de la profession agricole 1.1.1 Appui à l'organisation et à l'autonomisation financière des OSP agricoles 1.1.2 Appui à l'organisation interprofessionnelle des filières au sein de la CCIAM	• Organisation des producteurs des filières concernées • Organisation interprofessionnelle de chaque filière • Participation des organisations à l'élaboration et suivi des stratégies de filières	• Analyse organisationnelle des filières • Rapports d'activité du Projet • Rapports de suivi–évaluation du Projet • Enquête finale sur les résultats du Projet	• Volonté déterminée de l'Administration de faciliter l'organisation participative des filières • Volonté des acteurs des filières de participer à la gestion interprofessionnelle
1.2 Appui à la CCIAM et aux marchés 1.2.1 Appui pour améliorer les services aux adhérents du secteur agro–industriel 1.2.2 Appui en formation 1.2.3 Appui en information 1.2.4 Appui pour l'utilisation des nouvelles technologies 1.2.5 Appui pour la promotion de l'offre et le partenariat 1.2.6 Appui à la création de PME agro–industrielles 1.2.7 Création d'un Observatoire des Filières Agricoles	• Services généraux aux adhérents améliorés • Nombre de personnes–jour formées par type de formation (hommes et femmes) • Nombre d'entreprises formées • Systèmes d'information des marchés complétés et améliorés • Observatoire des filières créé • Etudes de faisabilité effectuées • Stratégie par filière élaborée et concertée • Espaces de concertation par filières définis	• Rapports de la CCIAM • Rapports d'activité du Projet • Cursus de formation disponibles • Bulletins d'information disponibles • Visite des entreprises créées • Visite de l'Observatoire des Filières • Enquête finale sur les résultats du Projet	• Coordination efficace entre l'Administration et la CCIAM • Accord entre institutions pour la mise en place de l'Observatoire des Filières

Résumé descriptif	Indicateurs clés de performance	Source d'information	Risques/hypothèses
1.3 Appui institutionnel 1.3.1 Réalisation d'études et formulation concertée de stratégies de filières 1.3.2 Création d'espaces de concertation entre acteurs pour le la formulation et le suivi des stratégies de filières 1.3.3 Recherche/développement pour la mise au point d'innovations techniques et commerciales pour le développement des filières 1.3.4 Mise en place d'un cadre juridique et réglementaire incitatif pour l'initiative privée	• Contrats de recherche /développement avec les instituts concernés • Nombre de technologies mises au point • Inventaire des lois, arrêtés, règlements, etc. promulgués et appliqués • Montant des appuis aux instances gouvernementales • Amélioration des services des administrations concernées	• Etudes et stratégies disponibles • Rapport des interprofessions sur la formulation et le suivi des stratégies de filières • Contrats de recherche/développement disponibles • Rapports d'activité du Projet • Rapport de suivi–évaluation du Projet • Enquête finale sur les résultats du Projet	• Accords entre groupes économiques nationaux pour concerter les stratégies de filière
Composante 2: développement des infrastructures publiques et promotion des investissements prives			
Résultat 2: Les infrastructures publiques sont développées et les investissements privés sont promus en concertation avec les interprofessions en vue d'une meilleure allocation des ressources et d'une pérennité d'utilisation des installations mises en place			
2.1 Développement des infrastructures publiques 2.1.1 Mise en place et en opération d'un Fonds d'appui aux investissements publics 2.2 Promotion des investissements privés 2.2.1 Mise en place et en opération d'un Fonds de promotion des investissements privés	• Type et nombre d'infrastructures publiques financées • Type et nombre de bénéficiaires directs et indirects des infrastructures publiques • Type et nombre d'investissements privés promus • Type et nombre de bénéficiaires directs et indirects favorisés par les investissements • Rôle des infrastructures et des investissements dans le développement des filières	• Rapports concernant chaque infrastructure et chaque investissement privé promu • Rapports d'activité du Projet • Rapports de suivi–évaluation du Projet • Enquête finale sur les résultats du Projet	• Les fonds d'appui sont mis en place suffisamment rapidement • Les critères d'éligibilité ont été portés à la connaissance des intéressés • Le Commission nationale paritaire de sélection des projets fonctionne avec diligence
Composante 3: Gestion et suivi–évaluation du Projet			
Résultat 3: Les interprofessions sont renforcées par leur participation aux décisions d'investissement et de gestion du projet			
3.1 Mise en place d'une Cellule de coordination renforcée par ATI 3.2 Mise en place du Comité de pilotage 3.3 Mise en place d'une Commission nationale paritaire pour la sélection des projets financés	• Une assistance technique internationale (ATI) est contractée • Les opérateurs économiques participants au Projet choisis • Le Projet se déroule selon les prévisions	• Rapports d'activité du Projet • Rapports de suivi–évaluation du Projet • Rapports du Comité de pilotage • Rapports de la Commission paritaire • Missions de supervision de la BAD	• La sélection de l'assistance technique est judicieuse • Les fonds sont déboursés avec diligence par la BAD • Les contreparties sont effectivement et régulièrement libérées dans les délais impartis

Inputs	Moyens financiers ($EU)	Moyens financiers (UM)
Composante 1	6,05 millions	1 604 millions
Composante 2	6 millions	1 590 millions
Composante 3	1,95 millions	517 millions
Total	14 millions	3 710 millions
Divers et imprévus (10%)	1,4 millions	371 millions

Annexe 3: Activités possibles par filière

Filières	Lait	Viande rouge	Cuirs et peaux	Viande blanche	Gomme arabique	Sylviculture irriguée	Thèmes transversaux
Organisation des producteurs	• Transformation de l'Association des producteurs de lait de Tivisky à une association de caractère national financée par un prélèvement sur le lait livré aux usines de transformation	• Coordination avec le PADEL pour travailler avec les associations coopératives pastorales et le GNAP • Coordination avec les autres associations d'éleveurs	• S'appuyer sur les mêmes organisations que pour la filière viandes rouges	• Travailler avec le Groupement national des aviculteurs de Mauritanie	• Organiser les collecteurs de gomme sur une base régionale	• Organiser des réunions de concertation avec des communautés disposant de superficies disponibles pour de nouvelles plantations en irrigué en lien avec le PDIAIM	• Intégration des organisations des producteurs au sein de la CCIA
Interprofession	• Créer l'interprofession en incluant l'usine d'aliments du bétail	• Créer l'interprofession en profitant de l'expérience de la Maison de l'élevage et en incluant l'usine d'aliments	• L'interprofession inclue les tanneries	• Créer l'interprofession en incluant les producteurs et importateurs d'aliments pour volailles	• Créer l'interprofession réunissant les collecteurs, les intermédiaires et les exportateurs	• Organisation de l'interprofession de la filière dispensable à l'heure actuelle mais seulement de réunions entre intéressés	• Intégration des interprofessions au sein de la CCIA
Etudes	• Possibilités d'exportation de lait UHT dans la région, en particulier du lait et du fromage de lait de chamelle dans les Pays arabes	• Exportation de carcasses et/ou de cartons de morceaux de 1er choix après embouche • Exportation du bétail sur pied • Régulation du prix du bétail avec achats en périodes de forte mise en marché	• Commercialisation en France, en Italie, au Maroc, etc., en particulier pour les peaux et poils de chameaux	• Création d'un couvoir et l'élevage de parentaux			• Mise en place de l'observatoire des filières
Recherche–développement	• Recherche fourragère en irrigué avec le PDIAIM • Recherche sur l'amélioration génétique • Embouche des mâles et des vaches de réforme • Formation des producteurs de lait	• Embouche bovine et ovine à proximité de Nouakchott • Formation des bouchers pour une meilleure découpe et hygiène du produit	• Amélioration des techniques de conservation traditionnelles (séchage et salage)	• Formules alimentaires pour filière avicole avec le CNERV • Opération pilote sur la vente de volailles au poids en lien avec le réseau de distribution au détail	• Inventaire des gommerais d'*Acacia senegal* et d'*A. seyal* et de leur possible extension • Etudier le système agro–sylvo–pastoral incluant l'*A. senegal* et le divulguer	• Etude sur les espèces adaptée et l'exploitation de plantations sylvicoles en irrigué	• Développement des capacités nationales concernant l'amélioration de la qualité des produits et le respect des normes internationales

Filières	Lait	Viande rouge	Cuirs et peaux	Viande blanche	Gomme arabique	Sylviculture irriguée	Thèmes transversaux
					• Outils de collecte et qualité des gommes • Valorisation de la gomme friable		
Infrastructures publiques	• Contrôle sanitaire de la fièvre aphteuse • Contrôle de la qualité des produits	• Moderniser l'abattoir de Nouakchott (hangar de découpe, abattage des petits ruminants) • « Privatisation » de l'abattoir de Nouakchott • Moderniser les marchés à bestiaux • Moderniser les marchés de viande, en particulier celui de Lehmoum • Compléter le réseau d'aires d'abattage • Contrôle des viandes	• Section réservée à la sélection des peaux à l'abattoir de Nouakchott	• Créer un marché de la volaille à Nouakchott • Appui au développement de l'aviculture villageoise (coqs raceurs, santé, nutrition)			• Laboratoires de contrôle de la qualité des produits • Mise en place de l'Observatoire des Filières Agricoles avec capacités de formation et d'information • Amélioration des installations aéroportuaires et portuaires en liaison avec le PDIAIM
Investissements privés	• Amélioration génétique avec le PADEL • Collecte et chaîne du froid • Installations et équipements de fermes laitières	• Abattoir privé avec chaîne du froid pour exportation aux normes internationales • Installations d'embouche • Création et modernisation de petites boucheries	• Collecte de peaux • Tanneries modernes exportant la qualité "wet blue" • Appui à l'artisanat du cuir et des peaux en lien avec l'Office du tourisme	• Installation d'un couvoir national • Chaîne d'abattage de volailles	• Installation de gommerais au sein des associations de collecteurs	• Installations de plantations sylvicoles en irrigué sur des terres marginales pour les cultures	
Autres domaines	• Généralisation du paiement à la qualité	• Assurance pour le transport du bétail			• Suivre le problème foncier concernant les gommerais	• Résoudre le problème foncier concernant les plantations d'arbres	• Négociation d'accords avec Air France, Delmas, Maersk • Partenaire ISO